

Responsabilité civile et de produits pour les entreprises de distribution de gaz, d'eau et de chaleur à distance



Les avantages en un coup d'œil

- Des primes attrayantes grâce à la solution d'assurance de branche
- Montant assuré élevé
- Choix individuel du montant assuré (polices de base et complémentaires)
- Polices de base et complémentaires d'une seule main si vous le souhaitez
- Accompagnement actif en cas de sinistre
- Choix flexible des polices de base et complémentaires
- Outre l'eau et le gaz, désormais aussi des offres pour la chaleur à distance et l'électricité
- Grande stabilité des primes

Polices de base pour la couverture de base

Pour les entreprises affiliées à la SSIGE

af-En collaboration avec Bâloise Assurances, Aon propose désormais aussi des polices de base pour la couverture de base. Celles-ci s'adressent aux entreprises de distribution affiliées à la SSIGE dans les domaines du gaz, de l'eau et de la chaleur. Afin de répondre spécifiquement aux besoins des entreprises intégrées horizontalement, la couverture de base peut également concerner les domaines de la distribution d'électricité, des réseaux de communication et des eaux usées.

Montant assuré

Le montant assuré par les polices de base peut être fixé librement dans une fourchette de CHF 5 millions à CHF 30 millions.

Primes et partenaires

Les réductions suivantes sont accordées aux membres SSIGE :

- 5 % de rabais pour une prime existante inférieure à CHF 999
- 10 % Rabatt bei einer bisherigen Prämie zwischen CHF 1000 bis CHF 9999
- 20 % Rabatt bei einer bisherigen Prämie ab CHF 10 000
- 25 % Rabatt bei einer bisherigen Prämie ab CHF 25 000
- 30 % Rabatt bei einer bisherigen Prämie ab CHF 50 000

Condition pour des rabais

La charge de sinistres du contrat actuel est d'au maximum 60 %. En cas de bonne évolution des sinistres, des rabais plus importants sont possibles.

Primes minimum

- CHF 900 pour un montant assuré de CHF 5 millions
- CHF 1400 pour un montant assuré de CHF 10 millions
- CHF 2800 pour un montant assuré de CHF 15 millions
- CHF 5000 pour un montant assuré de CHF 20 millions
- CHF 7500 pour un montant assuré de CHF 30 millions

Polices complémentaires pour les risques élevés

Concept Lorsqu'un dommage dépasse le montant assuré par la police de base, les polices complémentaires ayant des montants assurés plus élevés interviennent (assurance d'excédent).

Montant assuré et primes

	Montant assuré (pour les compléments 1 et 2 au maximum 3 fois par an)	Prime (CHF./km de longueur de conduites; hors droit de timbre)
Complément 1	CHF 5 à 20 millions	
Eau		16.65
Gaz		25.00
Chaleur		8.10
Electricité		4.90 (*)
Eaux usées		1.80 (ou pour les bassins: 13.50/m ³)
Complément 2	CHF 20 à 50 millions	
Eau		8.00
Gaz		12.25
Electricité		4.90 (*)
Complément 3	CHF 50 à 100 millions	
Gaz (selon la longueur du réseau)		22.95 à 19.50

(*) plus supplément pour l'installation, le contrôle, l'entretien, etc.

Caractéristiques de la prestation Les dommages dus à des installations de distribution sont généralement traités comme des dommages dus à des vices de construction (art. 58 CO) même une «installation défectueuse» ou un «manque d'entretien» est impossible à prouver. Autres prestations (énumération non exhaustive) :

- Frais de prévention des dommages (pour éviter un dommage sur le point de se produire)
- Dommages purement matériels
- Pas de réduction des prestations si un dommage est causé par la négligence d'un collaborateur non dirigeant
- Droits des entreprises de distribution assurées les unes envers les autres (cross liability)
- Responsabilité civile pure pour les projets d'une valeur inférieure à CHF 5 millions
- Grande stabilité des prix après un sinistre

Un partenaire solide

Aon Suisse est le leader en matière de gestion des risques. En tant que courtier de la SSIGE, Aon a pour mission d'observer activement les risques des entreprises affiliées à la SSIGE et d'adapter la couverture si nécessaire. Aon collabore avec des assureurs de personnes et d'industries de premier plan.

Offre

Contactez notre partenaire Aon Suisse SA pour une offre ou un conseil. Votre interlocuteur personnel chez Aon Schweiz AG, Vulkanstrasse 106, 8048 Zurich :



Fabrizio Schena

Account Executive

Tél. +41 58 266 82 81

+41 79 361 72 58

Mail fabrizio.schena@aon.com



Holger Nagel

Spécialiste responsabilité civile

Tél. +41 58 266 82 44

+41 79 903 63 84

Mail holger.nagel1@aon.com



Administration SSIGE

Martin Sager, Directeur

Tél. +41 41 288 33 33

E-mail m.sager@svgw.ch